



**2020-2022**

**FRA**  
**DOCUMENT**  
**DE PROGRAMMATION**  
**MODIFICATION NO: 3**



## SECTION 3: PROGRAMME DE TRAVAIL 2020

### Programme stratégique A **DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES**

#### Domaine d'activité 1: Égalité et non-discrimination

#### **A 1.4 — Activités supplémentaires dans le domaine «Égalité et discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ou sur la base de la nationalité»**

Programme stratégique A: <b>DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES</b> Domaine d'activité 1: <b>Égalité et non-discrimination</b>	<b>PRIORITÉ 1</b>	Date de début: 01/01/2017	STATUT: e n cours	TYPE: pluriannuel
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------	------------------------------	----------------------	----------------------

#### **PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET**

Cette fiche de projet tient compte des demandes formulées pendant l'année concernant des recherches, des analyses, une assistance et un soutien complémentaires, qui reposent principalement sur les travaux menés par la FRA dans les domaines précités.

Des activités supplémentaires dans le domaine «Non-discrimination» se concentreront sur la tâche de l'agence consistant à fournir une assistance et une expertise fondées sur des éléments de preuve grâce à une collaboration ciblée avec les principales parties prenantes, veillant ainsi à ce que les données factuelles de la FRA éclairent et alimentent les processus d'élaboration des politiques au niveau de l'UE et des États membres. Cela peut inclure des activités liées à l'égalité de traitement et à toutes les formes de discrimination, notamment des travaux de recherche de fond sur l'application de l'article 21 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne concernant la non-discrimination, ainsi que sur la discrimination fondée sur la nationalité. Cet objectif sera atteint grâce à une combinaison de recherches documentaires, de réunions avec les parties prenantes et de sensibilisation grâce à la participation à des réunions, événements et conférences pertinents, ainsi qu'au suivi des rapports publiés par l'Agence les années précédentes. En 2020, la FRA continuera à collaborer étroitement avec le groupe de haut niveau de l'UE sur la non-discrimination, l'égalité et la diversité qui soutient les travaux du sous-groupe sur les données relatives à l'égalité.

Les travaux entrepris en rapport avec ce qui précède peuvent comprendre une analyse en ce qui concerne le sexe, l'âge et le handicap, en fonction de la nature des demandes de contribution spécifiques. Plus spécifiquement, sur demande, la FRA continuera de formuler à l'intention de la Commission des conseils fondés sur des éléments probants concernant le développement de la stratégie européenne post-2020 en faveur des personnes handicapées ainsi que de contribuer aux activités de renforcement des capacités pour favoriser la vie en autonomie des personnes handicapées, sur la base de la recherche pluriannuelle menée par l'agence sur la transition d'une prise en charge institutionnelle à une prise en charge de proximité.

#### **OBJECTIFS DU PROJET**

- Fournir des avis et des conseils fondés sur des données probantes;
- Publier des analyses et des documents basés sur les matériaux existants, le cas échéant, et actualiser certaines publications;
- Mettre les conclusions des enquêtes et recherches de la FRA à la disposition des décideurs;
- D'actualiser les travaux sur la participation politique des personnes handicapées en ce qui concerne la capacité juridique;
- Activités de communication et de coopération pertinentes.

#### **LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA**

Ce projet est lié à l'ensemble des piliers stratégiques de la FRA.

#### **PLAN DE PROJET POUR 2020**

<b>ACTIVITÉS</b>	<b>RÉALISATIONS</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Élaborer des avis (sur demande) et fournir des conseils fondés sur des données probantes;</li> <li>➤ Effectuer des analyses sur la base des données/matériels existants et mettre à jour certaines publications — le cas échéant;</li> <li>➤ Mettre les conclusions de la FRA à la disposition des décideurs au niveau de l'UE/des États membres;</li> <li>➤ Contribuer aux activités de renforcement des capacités et fournir des conseils fondés sur des éléments probants dans le domaine de la vie en autonomie des personnes handicapées et du processus général de désinstitutionnalisation au sein de l'UE;</li> <li>➤ Activités de communication et de coopération pertinentes.</li> <li>➤ L'agence continuera de faciliter les travaux du groupe de la Commission sur les données relatives à l'égalité sous la forme de visites dans les pays et de la fourniture d'une assistance technique et d'un renforcement des capacités aux États membres;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Avis d'experts aux parties prenantes;</li> <li>➤ Mise à jour (intégrale ou partielle) de certaines publications — selon les besoins;</li> <li>➤ Préparation et présentation d'avis pertinents, de documents, de présentations et d'autres contributions, sur demande.</li> <li>➤ Traduction du manuel de la FRA sur la législation européenne en matière de non-discrimination dans les langues de l'UE.</li> </ul>
	<b>GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Commission européenne</li> <li>➤ États membres de l'UE, y compris les autorités et communautés locales</li> <li>➤ INDH/organismes de promotion de l'égalité;</li> <li>➤ Agences spécialisées, agences de l'UE;</li> <li>➤ Société civile; organisations communautaires et professionnelles</li> </ul>

- Produire des traductions du manuel de la FRA sur la législation européenne en matière de non-discrimination dans autant de langues de l'UE que les ressources financières le permettent (DA, ET, LV, SV, MT);

<b>RESSOURCES PRÉVUES POUR 2020</b>					
<b>Les ressources humaines</b>		<b>Ressources financières</b>	<b>1<sup>re</sup> priorité</b>	<b>2<sup>E</sup> priorité</b>	<b>3<sup>È</sup>me priorité</b>
		<i>Recherche et données</i>	15,000	—	—
<i>Agents temporaires</i>	1.41	<i>Assistance technique &amp; Renforcement des capacités</i>	5,000	—	—
<i>Les agents contractuels</i>	0.18	<i>Coopération institutionnelle &amp; Réseaux</i>	—	—	—
<i>END</i>	0.83	<i>Communications &amp; Événements</i>	66,484.75	—	—
<b>Total</b>	<b>2.42</b>	<b>Total</b>	<b>86,484.75</b>	—	—

# Programme stratégique B **SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÉCURISÉES**

## Domaine d'activité 1: Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel

### B 1.1 Conseil sur la manière de prévenir le profilage illicite

Programme stratégique B: <b>SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÛRES</b> Domaine d'activité 1: <b>Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel</b>	<b>PRIORITÉ 1</b>	Démarrer date: 01/01/2016	STATUT: en cours	TYPE: pluriannuel
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------	------------------------------	---------------------	----------------------

#### PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

Une relation fondée sur la confiance entre la police et la population dans son ensemble et dans sa diversité peut contribuer à prévenir le profilage illicite. Cette confiance peut également encourager le signalement des actes criminels à la police par les victimes. La police peut dès lors mieux protéger les victimes, ce qui contribue, en fin de compte, à une société juste et unie, avec moins de tensions. Les nouvelles technologies appliquées dans ce contexte, telles que les bases de données à grande échelle et le profilage algorithmique, entraînent de nouveaux risques de discrimination et de protection des données.

Les travaux de l'Agence dans ce domaine s'appuient sur le guide sur la prévention du profilage illicite publié en 2018, le manuel de formation de la police fondé sur les droits fondamentaux, les projets relatifs à la biométrie, à la surveillance et à l'intelligence artificielle, ainsi que les données sur les arrêts de police et les recherches effectuées dans EU MIDIS I et II. La FRA a été consultée sur les initiatives prises au niveau politique par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), qui a mis en place une proposition de résolution visant à prévenir le profilage discriminatoire, et par le Comité du HCDH sur l'élimination de la discrimination raciale (CERD), qui a rédigé une recommandation générale sur la prévention et la lutte contre le profilage racial.

Le soutien de la FRA vise à renforcer le respect des droits fondamentaux dans les domaines de l'application du droit pénal et de l'immigration, notamment en conseillant les autorités des États membres sur la manière d'éviter les pratiques qui risquent d'aboutir à un profilage illégal, en aidant à dévoiler le profilage discriminatoire pour tous les motifs, y compris la nationalité, l'âge et le sexe, en plus de l'origine ethnique. En 2019 et 2020, la FRA a contribué au renforcement des capacités des policiers par l'intermédiaire des webinaires du CEPOL. Elle a ensuite organisé une conférence en collaboration avec le réseau d'autorités indépendantes chargées des plaintes à l'encontre des forces de police (IPCAN) qui a mis l'accent sur les aspects des travaux répressifs connexes ayant trait aux droits fondamentaux. Un atelier organisé en collaboration avec Equinet a permis d'examiner des moyens de mieux équiper les organismes de promotion de l'égalité pour lutter contre le profilage illicite.

En 2020, la FRA s'efforcera de renforcer la capacité des organismes de promotion de l'égalité chargés de traiter les plaintes de police à intensifier et à harmoniser la collecte de données. La FRA continuera de travailler avec le CEPOL sur le profilage illicite et elle poursuivra son dialogue avec les autres agences JAI, Europol et Frontex et les États membres dans la prévention du profilage illicite, en particulier dans le cadre du traitement de données à grande échelle.

#### OBJECTIFS DU PROJET

- Contribuer à la sensibilisation et à la compréhension du cadre juridique européen qui s'applique à l'utilisation du profilage par les agents des services répressifs et les gardes-frontières au niveau national;
- Contribuer à la bonne mise en œuvre des normes européennes en matière de protection des données pertinentes pour la prévention du profilage illicite dans les domaines de l'application de la loi et de la gestion des frontières;
- Renforcer la coopération avec les autorités des États membres ainsi qu'avec Europol, Frontex et la CEPOL en tant qu'utilisatrices clés des outils de prévention du profilage illicite

#### LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié à l'ensemble des piliers stratégiques de la FRA.

#### PLAN DE PROJET POUR 2020

ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Webinaires avec le CEPOL à l'intention des services répressifs;</li> <li>➤ Des activités de renforcement des capacités, telles que des ateliers nationaux avec les organismes de traitement des plaintes de la police, les INDH/organismes de promotion de l'égalité;</li> <li>➤ Traduction, publication et diffusion du guide dans certaines langues de l'UE;</li> <li>➤ Activités de communication et de sensibilisation auprès des parties prenantes nationales, telles que les services répressifs, notamment les services de police et les organismes de formation aux frontières;</li> <li>➤ Participation aux réunions et événements;</li> <li>➤ Apport de contributions au HCDH, au CERD des Nations Unies et au Conseil de l'Europe, par exemple à l'APCE, dans la formulation de recommandations, de résolutions et de rapports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Guide facilement accessible à destination des agents des services de police et des gardes-frontières, publié dans plusieurs langues de l'UE</li> <li>➤ Ateliers et formations sur la prévention du profilage illicite;</li> <li>➤ Réunions avec des parties prenantes et des experts</li> </ul>
	GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les institutions nationales de défense des droits de l'homme et les organismes de promotion de l'égalité; organisations de la société civile engagées dans ce domaine, telles que l'Open Society Institute</li> <li>➤ Les institutions nationales de défense des droits de l'homme et les organismes de promotion de l'égalité; organisations de la société civile engagées dans ce domaine, telles que l'Open Society Institute</li> <li>➤ Institutions de médiation, telles que IPCAN et Equinet</li> <li>➤ Agences JAI</li> <li>➤ Autorités répressives et de gestion des frontières, organismes de formation pour les forces de police et les gardes-frontières</li> <li>➤ Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD); Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe</li> </ul>

#### RESSOURCES PRÉVUES POUR 2020

Les ressources humaines	Ressources financières	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>E</sup> priorité	3 <sup>E</sup> me priorité
-------------------------	------------------------	--------------------------	-------------------------	----------------------------

			<i>Recherche et données</i>	—	—	—
<i>Agents temporaires</i>	<i>0.95</i>		<i>Assistance technique &amp; Renforcement des capacités</i>	<i>50,000</i>	—	
<i>Les agents contractuels</i>	<i>0.28</i>		<i>Coopération institutionnelle &amp; Réseaux</i>	—	—	—
<i>END</i>	<i>0.10</i>		<i>Communications &amp; Événements</i>	<i>62,050.50</i>	—	<i>50,000</i>
<b>Total</b>	<b>1.33</b>		<b>Total</b>	<b>112,050.50</b>	—	<b>50,000</b>

## Domaine d'activité 2: Coopération judiciaire, excepté en matière pénale

### B 2.4 – Droits procéduraux des enfants dans le cadre des procédures pénales

Programme stratégique B: <b>SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÛRES</b> Domaine d'activité 2: <b>Coopération judiciaire, excepté en matière pénale</b>	<b>PRIORITÉ 1</b>	Date de début: 01/12/2020 Date de fin: 31/12/2022	<b>STATUT:</b> <b>NOUVEAU</b>	<b>TYPE:</b> pluriannuel
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------	------------------------------------------------------	----------------------------------	-----------------------------

#### PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET

La directive relative à la mise en place de garanties procédurales en faveur des enfants qui sont des suspects ou des personnes poursuivies dans le cadre des procédures pénales (directive (UE) 2016/800), qui fait partie de la feuille de route relative à la procédure pénale figurant dans le programme de Stockholm, a été adoptée en 2016, le délai de transposition ayant expiré le 11 juin 2019. Conformément à l'article 25 de la directive, la Commission présente, au plus tard le 11 juin 2022, un rapport au Parlement européen et au Conseil sur la mise en œuvre de la présente directive.

La directive vise à renforcer le droit à un procès équitable dans le cadre des procédures pénales dans l'ensemble de l'UE en établissant des règles minimales visant à garantir que les garanties procédurales pour les enfants qui sont des suspects ou des personnes poursuivies dans le cadre de procédures pénales soient respectées dans l'ensemble de l'UE, conformément aux normes et garanties internationales en vigueur; en particulier celles relatives à l'intérêt supérieur de l'enfant et au droit de l'enfant d'être entendu, conformément à l'article 24 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (ci-après la «Charte»), ainsi qu'au droit à un procès équitable et aux droits de la défense découlant des articles 47 et 48 de la charte de l'Union européenne et de l'article 6 de la convention européenne des droits de l'homme (ci-après la «CEDH»). En garantissant les normes minimales dans l'ensemble de l'UE dans ce domaine, les nouvelles règles sont censées contribuer à renforcer la confiance des États membres dans leurs systèmes de justice pénale respectifs.

Comme l'a demandé la Commission européenne, le projet complètera le rapport de mise en œuvre de la Commission prévu pour juin 2022, en étudiant plus avant les pratiques et les possibilités dans le cadre de l'application des garanties procédurales minimales prévues par la directive, telles que le droit de l'enfant à un avocat et à une assistance juridique, l'évaluation personnalisée et les garanties en cas de privation de liberté. Le projet replacera ses recherches dans un contexte plus large d'un groupe important de droits connu sous le nom de «droits de la défense» et, de cette manière, s'appuiera sur les conclusions des précédents projets de la FRA dans ce domaine, à savoir: le droit à l'interprétation, à la traduction et à l'information; le droit d'accès à un avocat et les droits des personnes sollicitées en vertu du mandat d'arrêt européen; présomption d'innocence; ainsi que les travaux de la FRA sur les droits de l'enfant, en particulier dans le domaine de la justice adaptée aux enfants et la cartographie des âges minimaux dans les procédures judiciaires. Outre les normes pertinentes de l'UE (y compris la charte de l'UE) et du Conseil de l'Europe, telles que les lignes directrices du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants, il sera également dûment tenu compte des normes pertinentes des Nations unies, telles que l'observation générale no 24 de la CNUDE sur les droits de l'enfant dans le système de justice de l'enfant.

#### OBJECTIFS DU PROJET

- Contribuer à l'évaluation de la Commission requise au titre de l'article 25 de la directive (UE) 2016/800
- Contribuer à la bonne mise en œuvre des droits fondamentaux et du droit dérivé de l'UE au niveau des États membres en ce qui concerne certains aspects des droits procéduraux des enfants qui sont des suspects ou des personnes poursuivies dans le cadre de procédures pénales

#### LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux piliers stratégiques 1, 2 et 4 de la FRA.

#### PLAN DE PROJET POUR 2020

ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
➤ Recherche FRANET couvrant des pays sélectionnés sur la manière dont les garanties procédurales sont mises en œuvre dans la pratique	➤ Lignes directrices FRANET
	<b>GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES</b>
	➤ Le projet a été demandé par la Commission européenne, qui est le principal bénéficiaire;
	➤ Autres institutions de l'UE;
	➤ Organisations internationales;
	➤ États membres de l'UE;
	➤ Les professionnels (juges, avocats, policiers, travailleurs sociaux) travaillant dans le cadre de procédures pénales impliquant des enfants;
	➤ Organisations de la société civile
	➤ Les enfants qui sont des suspects ou des personnes poursuivies dans le cadre d'une procédure pénale.

#### RESSOURCES PRÉVUES POUR 2021

Les ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>È</sup> priorité	3 <sup>È</sup> me priorité
Agents temporaires	0.1	Recherche et données	200,000	—	38,059.42
Les agents contractuels	0.1	Assistance technique & Renforcement des capacités	—	—	—
END		Coopération institutionnelle & Réseaux	—	—	—
		Communications & Événements	61,940.58	—	—
<b>Total</b>	<b>0.2</b>	<b>Total</b>	<b>261,940.58</b>	<b>—</b>	<b>38,059.42</b>

Domaine d'activité 1: Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants

**C 1.1 – Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux dans le domaine des affaires intérieures**

Programme stratégique C: <b>MIGRATION ET ASILE</b> Domaine d'activité 1: <b>Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants</b>	<b>PRIORITÉ 1</b>	Date de début: 01/01/2017	STATUT: en cours	TYPE: pluriannuel
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------	------------------------------	---------------------	----------------------

**PERTINENCE POLITIQUE ET VALEUR AJOUTÉE DU PROJET**

Ce projet assure le suivi d'activités menées dans le cadre de projets antérieurs et couvre les demandes de soutien ponctuelles formulées par les institutions européennes, ainsi que des initiatives prises dans le cadre de la mise en œuvre des accords de coopération avec les agences chargées de la justice et des affaires intérieures. Les activités principales menées dans le cadre du projet consisteront à communiquer les conclusions des recherches et à fournir une expertise en matière de droits fondamentaux aux organismes et institutions de l'UE dans des domaines tels que l'asile, la gestion des frontières, les systèmes d'information de l'UE, le trafic de migrants et la traite des êtres humains, les formes graves d'exploitation par le travail des travailleurs migrants, le rapatriement et la réadmission, les évaluations Schengen et l'intégration des réfugiés/migrants. Des conseils fondés sur des éléments probants seront également fournis à d'autres décideurs politiques selon les besoins, en particulier au niveau national. De même, la FRA réalisera des recherches et analyses ciblées, élaborera ou mettra à jour des rapports, des manuels et/ou des orientations en matière de droits fondamentaux ou d'autres instruments de renforcement des capacités. La FRA participera à des réunions de coordination avec les agences chargées de la justice et des affaires intérieures (JAI) et à des réunions d'experts organisées par la Commission européenne. Le projet permet également à la FRA de participer activement au forum consultatif de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes et de l'EASO, de mettre en œuvre la déclaration commune 2018 d'engagement d'agences de l'UE à lutter contre la traite des êtres humains et de proposer des conseils spécialisés et un soutien aux services du CEPOL, de l'ECDC, de l'EASO, de l'eu-LISA, d'Eurojust, d'Eurojust et de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, en étroite coopération avec la Commission.

**OBJECTIFS DU PROJET**

- partager des preuves tangibles lorsqu'il existe un déficit de connaissances, en particulier sur les questions relatives aux droits fondamentaux en lien avec les systèmes d'information à grande échelle, l'intégration des réfugiés, la gestion des frontières, les retours et d'autres questions politiques pertinentes;
- répondre efficacement aux demandes d'expertise en matière de droits fondamentaux émanant d'institutions de l'UE;
- conseiller la Commission européenne, les États membres et l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes sur les méthodes d'intégration des droits fondamentaux dans les évaluations Schengen;
- fournir des conseils opportuns et solides sur le plan juridique à l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, à l'EASO, à l'eu-LISA, à Eurojust, ainsi qu'à Eurojust, au CEPOL et à l'ECDC, concernant l'application des droits fondamentaux dans leurs domaines d'activité respectifs;
- Élaborer des outils et des orientations pratiques.

**LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA**

Son projet est lié à tous les piliers stratégiques de la FRA.

**PLAN DE PROJET POUR 2020**

ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Collecter et analyser des données;</li> <li>➤ Élaborer des rapports, des manuels et d'autres publications et/ou mettre à jour d'anciennes publications ou des parties de celles-ci</li> <li>➤ Traduire et réimprimer les rapports et manuels existants, selon les besoins;</li> <li>➤ Formuler des avis juridiques à la demande des institutions européennes;</li> <li>➤ Élaborer des outils et des orientations pratiques;</li> <li>➤ Participer et fournir des contributions sur mesure aux groupes de travail du Conseil, aux auditions de la Commission LIBE du Parlement européen, aux réunions d'experts organisées par la Commission européenne ou des agences de l'UE ainsi qu'à d'autres événements soigneusement choisis;</li> <li>➤ Dispenser des formations et accompagner les missions d'évaluation Schengen sur le terrain en qualité d'observateur, à la demande éventuelle de la Commission;</li> <li>➤ Examiner les projets de documents transmis à la FRA par des parties prenantes pour commentaires;</li> <li>➤ Organiser des réunions d'experts, le cas échéant;</li> <li>➤ Participer activement au forum consultatif de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes et de l'EASO;</li> <li>➤ Participer au groupe des agences JAI concernant les points de contact sur la traite des êtres humains;</li> <li>➤ Mettre en œuvre des accords de coopération avec l'EASO, l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes et l'eu-LISA, et fournir des avis d'experts au CEPOL et à Eurojust, le cas échéant.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mise à jour du manuel FRA-CouEDH;</li> <li>➤ Production d'au moins deux nouveaux rapports (ou mises à jour d'anciens rapports) portant sur des questions liées à la politique;</li> <li>➤ Publication des résultats des recherches sur support papier et/ou sous forme électronique;</li> <li>➤ formulation de trois avis juridiques au maximum (si des institutions de l'UE en font la demande);</li> <li>➤ Publication d'environ 50 articles;</li> <li>➤ Envoi de 20 contributions sur mesure sous la forme de documents législatifs, politiques ou autres à des institutions de l'UE;</li> <li>➤ Expertise en matière de droits fondamentaux fournie à l'EASO, à l'eu-LISA, à Frontex et/ou à d'autres agences de l'UE sur dix dossiers, en accordant une attention particulière à la protection de l'enfance et aux personnes vulnérables;</li> <li>➤ Guide des documents de la FRA sur les systèmes d'information de l'UE et les données biométriques et éventuellement sur d'autres domaines de travail;</li> <li>➤ Participation aux réunions du forum consultatif de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes et de l'EASO et partage d'expertise;</li> <li>➤ La formation et tout autre soutien demandé sont fournis aux évaluateurs Schengen.</li> </ul>
	<p><b>GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Institutions, organes et agences de l'UE</li> <li>➤ Autorités des États membres</li> </ul>

<b>RESSOURCES PRÉVUES POUR 2020</b>					
<b>Les ressources humaines</b>		<b>Ressources financières</b>	<b>1<sup>re</sup> priorité</b>	<b>2<sup>E</sup> priorité</b>	<b>3<sup>Ème</sup> priorité</b>
		<i>Recherche et données</i>	190,000	—	—
<i>Agents temporaires</i>	2.92	<i>Assistance technique &amp; Renforcement des capacités</i>	85,000	—	263,398
<i>Les agents contractuels</i>	2.14	<i>Coopération institutionnelle &amp; Réseaux</i>	—	—	—
<i>END</i>	0.19	<i>Communications &amp; Événements</i>	<b>154,405.73</b>	—	50,000
<b>Total</b>	<b>5.25</b>	<b>Total</b>	<b>429,405.73</b>	—	313,398

## C 1.4 La situation des résidents de longue durée en matière de droits fondamentaux dans l'UE

Programme stratégique C: **Migration et asile/FES**  
 Domaine d'activité 1: **Migration et intégration des réfugiés et des migrants/Égalité et non-discrimination**

PRIORITÉ 1

Date de début:  
15/12/2020

STAT  
UT: N  
OUVE  
AU

TYPE: pluriannuel

### Pertinence POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Le projet s'inscrit dans les dossiers politiques de l'UE relatifs à l'immigration légale et à l'intégration des migrants au titre de l'article 79 du TFUE.

En 2003, l'UE a adopté la directive 2003/109/CE sur les résidents de longue durée. La directive définit différents droits pour les résidents de longue durée, y compris l'égalité de traitement avec les ressortissants nationaux dans un certain nombre de domaines, la sécurité du statut de résident, une protection renforcée contre l'expulsion ainsi que la mobilité au sein de l'UE. Actuellement, 10.5 millions de ressortissants de pays tiers dans l'UE-27 sont résidents de longue durée. Toutefois, un seul sur quatre bénéficie d'un statut de résident sur la base de la directive de l'UE relative aux résidents de longue durée. Le reste vit dans les États membres de l'UE avec des permis délivrés en vertu du droit national en dehors du champ d'application de la directive sur les résidents de longue durée. Les conclusions de la deuxième enquête de l'UE sur les minorités et la discrimination (EU MIDIS II) de la FRA ont montré que le fait d'avoir un statut de résident précaire réduit le niveau de confiance dans les autorités publiques et l'attachement au pays de résidence. Les résultats de ce projet visent à combler le manque d'informations sur les expériences des résidents de longue durée dans l'UE. Ils expliqueront comment les États membres de l'UE mettent en œuvre la législation pertinente de l'UE et pourquoi le recours au statut de résident de longue durée de l'UE est faible, ce qui illustre l'incidence sur les droits des résidents de longue durée, tels qu'ils sont consacrés par la législation de l'UE, y compris la mobilité au sein de l'UE. La recherche accordera une attention particulière aux défis en matière de droits fondamentaux auxquels sont confrontées les femmes, les enfants et les personnes handicapées. Les recherches de la FRA aideront les États membres et les institutions de l'UE à prendre des mesures éclairées pour renforcer leurs politiques d'intégration et de cohésion sociale du point de vue des droits fondamentaux.

Le projet fait suite aux travaux de la FRA sur l'intégration des jeunes réfugiés et, plus généralement, sur l'intégration des migrants. Il aidera les États membres et les institutions de l'UE à prendre des mesures éclairées pour promouvoir leurs politiques en matière de migration, d'intégration et de cohésion sociale du point de vue des droits fondamentaux. Plus précisément, ces recherches tiennent compte du bilan de qualité de la Commission européenne de mars 2019 sur la législation de l'UE relative à la migration légale et du rapport sur la mise en œuvre de la directive sur les résidents de longue durée, qui révèle que plusieurs États membres n'ont pas correctement transposé le principe de l'égalité de traitement dans leur législation en matière d'immigration. Elle révèle également que les résidents de longue durée dans l'UE n'ont pas recours à la possibilité de se déplacer et de travailler dans d'autres États membres de l'UE (mobilité intra-UE). Le bilan de qualité souligne la nécessité d'améliorer la collecte de données sur la mise en œuvre de l'acquis de l'UE. En outre, le nouveau pacte sur la migration et l'asile publié par la Commission européenne le 20 septembre 2020 vise à faciliter l'accès des bénéficiaires d'une protection internationale au statut de résident de longue durée dans l'UE. Elle suggère également une révision de la directive sur les résidents de longue durée afin de promouvoir l'utilisation du statut de résident de longue durée par les ressortissants de pays tiers résidant dans les États membres de l'UE et de renforcer le droit à la mobilité au sein de l'UE.

Le plan d'action 2016 de la Commission européenne sur l'intégration des ressortissants de pays tiers demandait à la FRA de «surveiller l'inclusion sociale et la participation des ressortissants de pays tiers à la société du point de vue des droits fondamentaux».

Ce projet, qui consistera en une recherche documentaire, une analyse des données quantitatives existantes ainsi que des recherches qualitatives sur le terrain, constitue une réponse concrète à cet appel.

### OBJECTIFS DU PROJET

- Évaluer la situation des résidents de longue durée dans l'UE du point de vue des droits fondamentaux en recueillant et en analysant des données (qualitatives et quantitatives) comparables à l'échelle de l'UE.
- Fournir une assistance et des conseils aux institutions de l'UE et aux États membres de l'UE dans le cadre de la mise en œuvre du droit de l'UE et éclairer le débat sur sa révision.
- Éclairer les discussions au niveau de l'UE en vue d'une politique globale en matière de migration légale qui favorise une intégration efficace en tant qu'élément central.

### LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Son projet est lié aux priorités stratégiques 1, 2, 4 et 5 de la FRA.

### PLAN DE PROJET POUR 2020

#### ACTIVITÉS

- La sous-traitance de travaux de recherche qualitative sur le terrain;
- Fourniture de conseils d'experts à la Commission européenne sur demande

#### RÉALISATIONS

Les principaux résultats sous la forme ou une analyse comparative interviendront en 2022, éventuellement accompagnés de la publication des rapports par pays FRANET. Si le budget devient disponible, la FRA passera des contrats de recherche sur le terrain dans certains États membres en 2020. La FRA passera un contrat pour le reste en 2021.

#### GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Institutions, organes et agences de l'UE
- Autorités des États membres INDH/organismes de promotion de l'égalité
- Organisations internationales de la société civile, de la communauté et des organisations professionnelles

### RESSOURCES PRÉVUES POUR 2020

Les ressources humaines		Ressources financières		1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>E</sup> priorité	3 <sup>È</sup> me priorité
		<i>Recherche et données</i>		—	—	355,000
<i>Agents temporaires</i>	0.25	<i>Assistance technique &amp; Renforcement des capacités</i>		—	—	—
<i>Les agents contractuels</i>	0.25	<i>Coopération institutionnelle &amp; Réseaux</i>		—	—	—
<i>END</i>	—	<i>Communications &amp; Événements</i>		—	—	—
<b>Total</b>	<b>1.35</b>	<b>Total</b>		<b>—</b>	<b>—</b>	<b>355,000</b>

## Domaine d'activité 1: Projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel

**E 1.2 – Sensibilisation et promotion efficace des droits**

Programme *stratégique E: COMMUNIQUER SUR LES DROITS*  
 Domaine d'activité 1: *Projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel*

PRIORITÉ 1

Date de début:  
01/01/20218STATUT:  
en coursTYPE:  
pluriannuel**Pertinence POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET**

Les institutions et les États membres de l'UE ont souligné la nécessité de communiquer sur les droits fondamentaux et d'y sensibiliser le public. L'Agence continuera à développer une série d'activités pour répondre à ce besoin sur la base de ses «10 clés pour communiquer efficacement sur les droits de l'homme», qui guident l'Agence dans ses propres travaux de communication. À cette fin, la FRA a mis en place un «programme de communication sur les droits», qui vise également à garantir l'intégration des questions et des sujets liés à l'égalité entre les hommes et les femmes, aux enfants, aux jeunes et aux personnes handicapées dans toutes les activités de communication de l'Agence.

En 2020, l'agence poursuivra la promotion et l'expansion de sa boîte à outils pour les médias en ligne, afin de renforcer les capacités des professionnels des médias à couvrir les questions relatives à la migration et à l'asile. Les professionnels des médias bénéficieront d'une formation en face à face ou à l'utilisation de la boîte à outils au moyen de webinaires. En outre, les communicateurs des institutions nationales de défense des droits de l'homme, des organismes de promotion de l'égalité et des organisations de la société civile seront également invités à faire usage de la boîte à outils et de ses possibilités de formation. En cas de réussite, la méthodologie de la boîte à outils peut être utilisée pour développer d'autres outils de formation en ligne, par exemple sur la communication relative aux droits ou sur la Charte.

La FRA organisera deux conférences sur la présidence de l'UE, rassemblant des parties prenantes spécifiques, en particulier les hauts fonctionnaires au niveau national et de l'Union, ainsi que la société civile, sur des questions liées aux droits fondamentaux occupant une place particulièrement importante dans l'agenda stratégique européen.

En outre, l'agence assurera le suivi des appels à l'action figurant dans la déclaration du président du Forum 2018 sur les droits fondamentaux et commencera à préparer le Forum des droits fondamentaux en 2021 (voir la fiche de projet spécifique).

L'agence continuera de communiquer sur les droits fondamentaux, en fonction des priorités définies en matière de communication pour 2020 et des informations provenant des résultats de ses enquêtes et recherches. Il s'agira notamment de campagnes sur les médias sociaux visant à promouvoir, d'une part, les résultats de projets spécifiques et, d'autre part, plus généralement les droits fondamentaux. Dans ce contexte, la FRA a créé un groupe privé sur Facebook permettant aux personnes chargées de la communication sur les droits de l'homme d'échanger des informations et des expériences en la matière. L'agence a l'intention d'organiser et de participer à des réunions en face à face de communicateurs dans le domaine des droits de l'homme. En 2020, la FRA assurera le suivi de la réunion du réseau des communicateurs dans le domaine des droits de l'homme qui s'est tenue en octobre 2019.

En parallèle, elle examinera la possibilité de créer un blog en ligne, sur lequel le personnel pourrait publier des billets qui ne seraient pas directement liés à des réalisations spécifiques de l'agence. Ces activités seront modérées par les cadres supérieurs de l'agence.

**OBJECTIFS DU PROJET**

- Mettre à la disposition des parties prenantes un espace sûr pour discuter des questions liées aux droits fondamentaux;
- Aider les professionnels des médias à améliorer leur couverture des questions relatives aux droits fondamentaux
- Faciliter l'échange de bonnes pratiques entre les personnes engagées dans la communication sur les droits de l'homme

**LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA**

Son projet est lié à tous les piliers stratégiques de la FRA.

**PLAN DE PROJET POUR 2020****ACTIVITÉS**

- Coopération avec les présidences croate et allemande du Conseil de l'UE pour l'organisation d'événements conjoints conformément aux priorités de la présidence de l'UE;
- Mener des campagnes de communication stratégique, y compris sur les médias sociaux;
- Coopérer et collaborer stratégiquement avec les communicateurs en matière de droits de l'homme afin d'améliorer la diffusion des messages relatifs aux droits de l'homme;
- Développer la plateforme e-learning. fra.europa.eu (par exemple, guide électronique de la Charte);
- Renforcement des capacités et formation des communicateurs en matière de droits de l'homme, des professionnels des médias, des avocats et d'autres parties prenantes en utilisant les boîtes à outils de la FRA (par exemple, boîte à outils pour les médias, Charterpedia, guide sur le profilage ethnique illégal, orientations électroniques de la charte, etc.)

**RÉALISATIONS**

- 2 Conférences de la présidence de l'UE;
- Campagnes de communication sur les priorités fixées (y compris les produits audio, visuels et audiovisuels);
- Échange régulier d'informations entre les communicateurs en matière de droits de l'homme (en ligne et en face à face);
- Sessions de formation

**GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES**

- Institutions, organes et agences de l'UE
- Autorités des États membres
- Organisations internationales
- Communicateurs des droits de l'homme
- Médias, en particulier journalistes, influenceurs et blogueurs;
- Grand public

**RESSOURCES PRÉVUES POUR 2020**

Les ressources humaines		Ressources financières		1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>E</sup> priorité	3 <sup>È</sup> me priorité
		<i>Recherche et données</i>		—	—	—
<i>Agents temporaires</i>	1.85	<i>Assistance technique &amp; Renforcement des capacités</i>		—	—	—
<i>Les agents contractuels</i>	1.29	<i>Coopération institutionnelle &amp; Réseaux</i>		—	—	—
<i>END</i>	—	<i>Communications &amp; Événements</i>		245,000	—	100,000
<b>Total</b>	<b>3.14</b>	<b>Total</b>		<b>245,000</b>	<b>—</b>	<b>100,000</b>

## E 1.3 – Production et diffusion des réalisations de la FRA

Programme stratégique E: **COMMUNIQUER SUR LES DROITS**  
 Domaine d'activité 1: **Projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel**

PRIORITÉ 1

Date de début:  
01/01/2020

STATUT:  
en cours

TYPE:  
pluriannuel

### Pertinence POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

La FRA diffuse les résultats de ses travaux et sensibilise le public (article 4, points a) et h), du règlement fondateur au moyen d'une série d'activités de communication. Elles visent à faire en sorte que ses travaux parviennent aux publics appropriés au moment opportun, dans un format approprié, par les canaux appropriés. Les priorités en matière de communication fixées pour 2020 guideront les communications et la diffusion de l'agence et assureront une approche cohérente dans le large éventail des activités. Dans ses activités de communication et de diffusion, l'agence accordera une attention particulière à l'égalité entre les hommes et les femmes, aux enfants et aux jeunes, ainsi qu'aux besoins des personnes handicapées.

Les activités de production et de diffusion sont menées à la fois en ligne et hors ligne (impression). Dans ce contexte, l'agence produit un grand nombre de travaux de recherche — ceux-ci sont énumérés dans les différentes fiches de projets présentées dans les sections précédentes. L'agence utilise des services de communication stratégique afin d'assurer une diffusion en temps utile, pertinente et à forte incidence de ses conclusions.

Par ailleurs, l'agence continuera de produire un certain nombre de produits informatifs, y compris du matériel de sensibilisation, et de les diffuser auprès de ses parties prenantes.

Les activités en ligne sont menées essentiellement par l'intermédiaire du site internet et des réseaux sociaux de l'agence. Elles font l'objet d'un réexamen continu pour tenir compte de l'évolution technologique et leur contenu est régulièrement mis à jour.

### OBJECTIFS DU PROJET

- Communiquer les travaux de la FRA au grand public ainsi qu'à des publics cibles spécifiques au moyen de supports en ligne, imprimés et audio/visuels;
- Informer les décideurs politiques, les experts et les professionnels au niveau national et de l'Union à propos de questions liées aux droits fondamentaux à partir des données factuelles et de l'expertise dont dispose l'agence;
- Créer des outils de communication en ligne de pointe pour promouvoir les questions liées aux droits fondamentaux;
- Diversifier la production d'imprimés pour répondre aux besoins de publics spécifiques, tels que les personnes handicapées;

### LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Son projet est lié à tous les piliers stratégiques de la FRA.

### PLAN DE PROJET POUR 2020

ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Développer, entretenir et mettre à jour le site web et la présence sur les réseaux sociaux de la FRA afin de rendre les contenus plus attrayants, plus conviviaux et accessibles;</li> <li>➤ Améliorer la visualisation des données et d'autres outils en ligne (par exemple, l'outil d'apprentissage en ligne; Système d'information européen sur les droits fondamentaux, EU CharterApp);</li> <li>➤ La production et la diffusion de rapports importants et d'autres types de publications liées aux activités de l'Agence, notamment via les médias sociaux;</li> <li>➤ Produire du matériel de communication en complément des principaux rapports, tels que «In Briefs», infographies et brochures;</li> <li>➤ Diffuser les résultats pertinents auprès de publics spécifiques lors de manifestations et au moyen de listes de diffusion, également fournies par l'Office des publications de l'Union européenne;</li> <li>➤ Assurer une gestion efficace du stock des publications;</li> <li>➤ Service de contrôle des médias et de coupures de presse.</li> <li>➤ Produire des traductions des éléments livrables de la FRA dans autant de langues de l'UE que les ressources financières le permettent;</li> <li>➤ Développer l'identité et l'image de marque de la FRA.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Site web de la FRA;</li> <li>➤ Explorateur de données (visualisation) pour des enquêtes sélectionnées;</li> <li>➤ Traduction des résultats dans les langues de l'UE;</li> <li>➤ Nouvelle identité visuelle et stratégie de marque de l'entreprise;</li> <li>➤ Contrôle des médias.</li> <li>➤ Produits de communication;</li> <li>➤ Divers types de matériel d'impression;</li> <li>➤ Diffusion et gestion des stocks.</li> </ul>
	GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Institutions, organes et agences de l'UE</li> <li>➤ Autorités des États membres</li> <li>➤ Organisations internationales</li> <li>➤ Organisations de la société civile</li> <li>➤ Grand public</li> </ul>

### RESSOURCES PRÉVUES POUR 2020

Les ressources humaines		Ressources financières	1 <sup>re</sup> priorité	2 <sup>E</sup> priorité	3 <sup>È</sup> me priorité
		Recherche et données	—	—	—
Agents temporaires	3.10	Assistance technique & Renforcement des capacités	—	—	—
Les agents contractuels	1.23	Coopération institutionnelle & Réseaux	—	—	—
END	—	Communications & Événements	654,000	—	60,000
<b>Total</b>	<b>4.33</b>	<b>Total</b>	<b>654,000</b>	—	60,000

# Annexe X Marchés publics programmés pour 2020 (décisions de financement)

## PROGRAMME STRATÉGIQUE A – DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉQUITABLES

### Domaine d'activité: Égalité et non-discrimination

**A 1.4 – Activités supplémentaires dans le domaine «Égalité et discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ou sur la base de la nationalité»**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2020 s'élève à **86,484.75** EUR (1<sup>re</sup> priorité)

Ligne budgétaire: B0-3100 Égalité et discrimination

Objet des contrats envisagés: recherche

Type de contrat: Contrat spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de marché: services

Nombre indicatif de contrats envisagés: 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 1<sup>er</sup> trimestre de l'année

Ligne budgétaire: B0-3100 Égalité et discrimination

Objet des contrats envisagés: assistance technique

Type de contrat: Contrat spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de marché: services

Nombre indicatif de contrats envisagés: 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 1<sup>er</sup> trimestre de l'année

## PROGRAMME STRATÉGIQUE B – DES SOCIÉTÉS JUSTES, NUMÉRIQUES ET SÉCURISÉES

**Domaine d'activité: Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel**

### B 1.1 – Donner des conseils relatifs à la manière de prévenir le profilage illicite

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2020 s'élève à **112,050.50** EUR (1<sup>re</sup> priorité) et à **50,000** EUR (3<sup>e</sup> priorité)

Ligne budgétaire: B0-3211 Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel

Objet des contrats envisagés: assistance technique

Type de contrat: Contrat spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de marché: services

Nombre indicatif de contrats envisagés: 6

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 2<sup>e</sup> trimestre de l'année

### Domaine d'activité: Coopération judiciaire, excepté en matière pénale

### B 2.4 Droits procéduraux des enfants dans le cadre des procédures pénales

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2020 s'élève à **261,940.58** EUR (1<sup>re</sup> priorité) et à **38,059.42** EUR (3<sup>e</sup> priorité).

Ligne budgétaire: B0-3230 Coopération judiciaire, sauf en matière pénale

Objet des contrats envisagés: recherche

Type de contrat: contrat spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de marché: services

Nombre indicatif de contrats envisagés: 16

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 4<sup>e</sup> trimestre de l'année

## PROGRAMME STRATÉGIQUE C – MIGRATION ET ASILE

**Domaine d'activité: Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants**

### **C 1.1 – Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux dans le domaine des affaires intérieures**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2020 s'élève à **429,405.73** EUR (1<sup>re</sup> priorité) et **313,398** EUR (3<sup>e</sup> priorité)

Ligne budgétaire: B0-3300 Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants

Objet des contrats envisagés: recherche

Type de contrat: contrat spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de marché: services

Nombre indicatif de contrats envisagés: 29

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 1er trimestre de l'année

Ligne budgétaire: B0-3300 Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants

Objet des contrats envisagés: assistance technique

Type de contrat: contrat spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de marché: services

Nombre indicatif de contrats envisagés: 3

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 2e trimestre de l'année

Ligne budgétaire: B0-3300 Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants

Objet des contrats envisagés: recherche

Type de contrat: contrat spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de marché: services

Nombre indicatif de contrats envisagés: 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 4e trimestre de l'année

### **C 1.4 – La situation des résidents de longue durée en matière de droits fondamentaux dans l'UE**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2020 s'élève à **355,000** EUR (3<sup>e</sup> priorité).

Ligne budgétaire: B0-3300 Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants

Objet des contrats envisagés: recherche

Type de contrat: contrat spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de marché: services

Nombre indicatif de contrats envisagés: 5

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 4e trimestre de l'année

## **PROGRAMME STRATÉGIQUE E – COMMUNICATION DES DROITS**

**Domaine d'activité: Projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel**

### **E 1.2 – Sensibilisation et promotion efficace des droits**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2020 s'élève à **245,000** EUR (1<sup>re</sup> priorité) et **100,000** EUR (3<sup>e</sup> priorité)

Ligne budgétaire: B0-3500 Communication et sensibilisation

Objet des contrats envisagés: activités de promotion et de communication

Type de contrat: contrat spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de marché: services

Nombre indicatif de contrats envisagés: 7

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: Du 1er au 4e trimestre de l'année

### **E 1.3 – Production et diffusion des réalisations de la FRA**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2020 s'élève à **654,000** EUR (1<sup>re</sup> priorité) et **60,000** EUR (3<sup>e</sup> priorité)

Ligne budgétaire: B0-3500 Communication et sensibilisation

Objet des contrats envisagés: activités de promotion et de communication

Type de contrat: Nouveau contrat-cadre

Type de marché: services

Nombre indicatif de contrats envisagés: 9

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 2e trimestre de l'année